

La trousse

ANTI-TROLL

contre la cyberintimidation

Guide de formation

pour les écoles secondaires

La trousse

ANTI-TROLL

contre la cyberintimidation

Bienvenue!

Je vous souhaite la bienvenue dans le guide formation de la trousse anti-troll contre la cyberintimidation! Vous êtes parmi les personnes-ressources de votre établissement scolaire dans ce projet et vous êtes maintenant appelés à le mettre en application dans le but de répandre le plus massivement possible l'utilisation de la trousse aux nombreuses victimes de cyberintimidation.

Comme le nom l'indique, la trousse s'attaque à une problématique que vous connaissez trop bien : la cyberintimidation. Vous travaillez depuis de nombreuses années avec cette réalité malgré qu'elle se produise la plupart du temps en dehors de votre milieu de travail. Vous devez intervenir et éteindre des incendies.

La trousse a été mise sur pied pour donner un coup de main aux écoles secondaires en construisant un partenariat efficace avec le service policier lorsqu'un événement de cyberintimidation est rapporté. La trousse est tout d'abord une mine d'informations pour l'adolescent, mais elle fait aussi la promotion d'une nouvelle façon d'intervenir auprès du suspect. Le cyberintimidateur est rencontré par l'école et le service de police pour le sensibiliser, mais un suivi est fait pendant une période de trois mois pour s'assurer du succès de l'intervention. L'objectif est de changer de façon permanente le comportement reproché et non pas seulement de le faire taire pendant quelque temps.

En instaurant une procédure uniformisée dans tous les établissements scolaires, cela permettra de traiter un dossier même si les deux adolescents ne vont pas à la même école. Nous parlerons le même langage, donc l'opération sera grandement simplifiée et bonifiée.

Au courant des prochaines pages, vous apprendrez le fonctionnement de la trousse. Soyez toutefois rassuré, la simplicité est ma ligne directrice.

1. Le fonctionnement de la trousse

La présence constante des réseaux sociaux et des textos fait maintenant partie de la réalité scolaire et de nouveaux problèmes sont apparus avec leurs avènements. L'intimidation qui sévissait autrefois seulement dans l'enceinte de l'école a rejoint les victimes à leur domicile grâce aux moyens de télécommunications. Il n'y a plus aucun moment de répit pour les victimes et la solution facile de couper tout contact sur les réseaux sociaux leur est malheureusement impensable.

Les intervenants scolaires doivent aujourd'hui gérer des crises qui se déroulent en dehors de leur juridiction première et ils doivent parfois demander l'assistance du service de police. Malheureusement, l'approche policière n'est pas toujours adéquate puisque la plupart des étudiants ne veulent pas s'impliquer dans un processus judiciaire. Il y a donc une impasse.

C'est donc pour ces raisons que la trousse a été mise sur pied afin d'aider les intervenants scolaires et le service de police à gérer différemment les cas de cyberintimidation. Son nom est la trousse anti-troll.

<p>La définition d'un</p> <p>TROLL...</p>	<p>Un troll est un individu qui utilise un moyen de télécommunication pour incommoder, harceler ou intimider une personne dans un but malicieux ou pour susciter la peur.</p>
--	---

Le principe de la trousse est simple : lorsqu'un élève subit de la cyberintimidation et demande de l'aide auprès d'un professionnel de l'école, une rencontre est organisée comme dans le passé. Une trousse anti-troll lui est alors remise pour le guider dans son choix de solutions.

L'élève trouvera dans la trousse de nombreux documents provenant de divers partenaires. L'objectif est de diffuser le maximum d'informations à l'élève pour lui permettre de choisir une solution qui lui convient. La victime doit se sentir confortable dans son processus pour éviter un traumatisme supplémentaire.

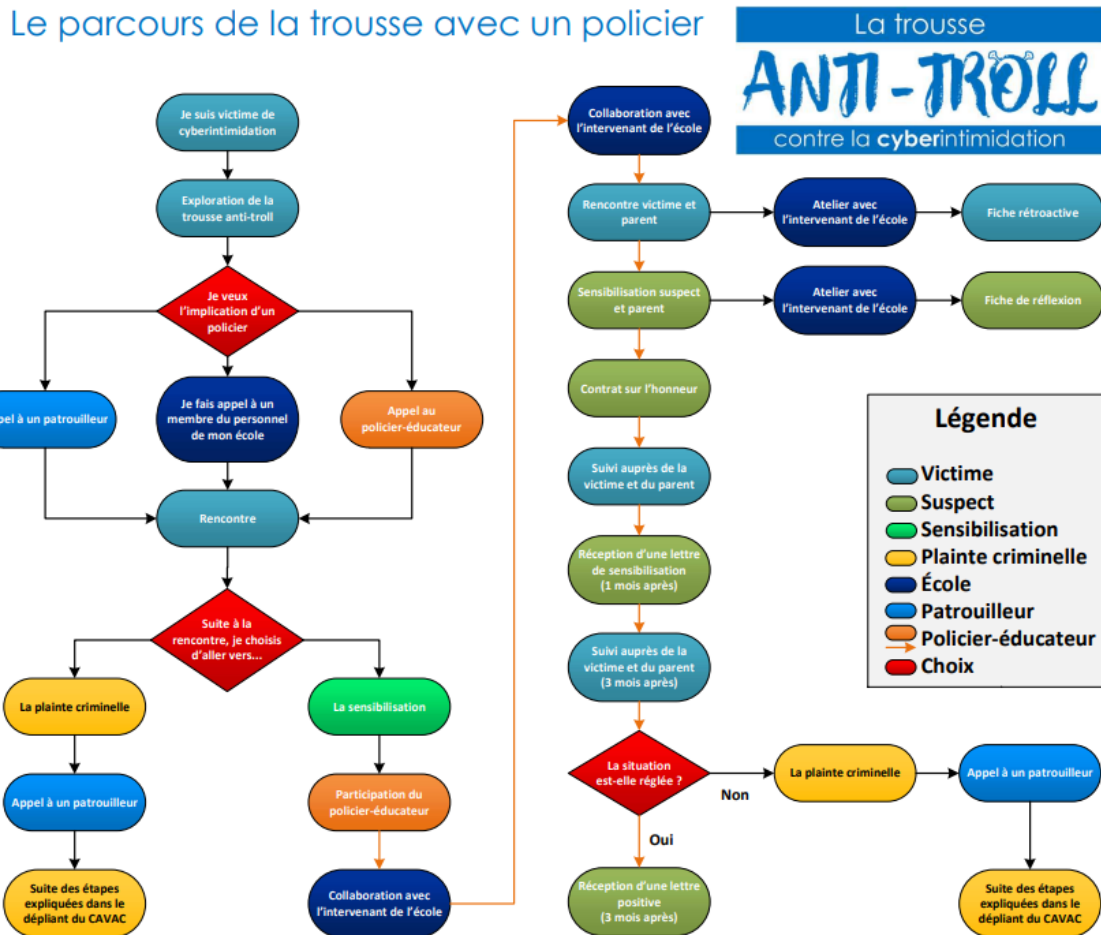


Si le professionnel détermine que le jeune est victime d'une infraction criminelle (menaces, harcèlement criminel, communications harcelantes...), il fait appel à un patrouilleur (lorsqu'il y a un danger immédiat ou pour une plainte) ou au policier-éducateur pour lui demander assistance. La commission d'une infraction criminelle permet au service de police d'entrer en jeu, sinon l'intervention demeurera à votre niveau uniquement (ex. : insultes, fausses rumeurs...).

Si l'élève désire l'implication de la police dans sa situation problématique, deux choix s'offriront à lui: la **plainte criminelle** ou la **sensibilisation non judiciairisée du suspect**. La plainte est simple à comprendre : l'élève dépose une plainte officielle à la police et entre dans un processus judiciaire.

L'autre option est la sensibilisation du cyberintimidateur. La trousse est conçue pour continuer dans cette voie et permet d'encadrer le suspect avec la perspective de changer définitivement son comportement délinquant. Cependant, le suspect doit être âgé de

moins de 18 ans puisque tout comme la LSJPA (Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents), l'objectif est l'éducation.



En votre compagnie, la victime et ses parents sont premièrement rencontrés par le policier-éducateur afin de recueillir de l'information et comprendre leurs attentes. Si la situation est trop inquiétante, la victime pourrait être redirigée vers une plainte criminelle.

L'étape suivante est la rencontre du suspect et de ses parents avec le policier-éducateur et vous afin de le sensibiliser sur la problématique. Il sera également informé des conséquences légales de ses gestes. Un atelier (avec vous) lui sera offert une journée subséquente dans lequel il devra remplir une fiche de réflexion sur la situation. La

rencontre avec le policier se conclura avec un contrat fait sur l'honneur dans lequel le suspect promet de cesser son comportement cyberintimidant.

La fiche de réflexion n'est pas obligatoire lors de votre rencontre individuelle. Elle peut uniquement vous servir de guide ou d'aide-mémoire.

Au niveau de la victime, à l'instar du suspect, un atelier lui sera offert (avec vous) pour aider à l'outiller si un nouvel épisode de cyberintimidation se présentait à elle. Une fiche rétroactive de l'intervention est disponible pour guider votre rencontre au besoin.

Un mois après la rencontre, une lettre de sensibilisation du policier sera envoyée au suspect et à ses parents à leur domicile pour rappeler les conséquences possibles des gestes reprochés. Cette étape sert à renforcer les connaissances acquises lors de la séance de sensibilisation.

Trois mois après la rencontre initiale, le policier-éducateur fait un suivi auprès de la victime pour s'assurer que le comportement problématique soit définitivement arrêté. Si oui, une lettre positive est envoyée au domicile du suspect pour récompenser son changement d'attitude. Le dossier se ferme par la suite au niveau du service de police. Dans le cas d'un échec, la victime sera fortement conseillée d'emprunter le processus judiciaire.

Voici donc le fonctionnement de la trousse pour le volet de l'intervention. Bien évidemment, cette nouvelle avenue n'est pas obligatoire dans tous les cas. Il pourrait arriver que vous préférerez agir seul dans certaines situations et c'est tout à fait normal. **La trousse est une option, pas une obligation.**

Des questions en rafale

Quand offrir la trousse?	Lorsqu'il y a un cas de cyberintimidation même s'il n'y a pas la commission d'un acte criminel (insultes, fausses rumeurs...).
À qui offrir la trousse?	À la victime qui fréquente votre école.
Où trouver la trousse?	Dans votre école ou sur le site web www.latrousseanti-troll.com
Quoi faire s'il y a la commission d'une infraction criminelle par le suspect?	Contactez le service de police pour une urgence ou une plainte. Dans les autres cas, contactez le policier-éducateur.
Quels sont les critères essentiels à respecter pour utiliser le volet de sensibilisation avec le suspect?	Le suspect doit avoir moins de 18 ans, il doit y avoir la commission d'un acte criminel et la victime ne doit pas être en danger.
Combien de rencontres devez-vous prévoir de votre côté si la victime choisit le volet sensibilisation avec le policier-éducateur?	Quatre rencontres sont à prévoir : <ol style="list-style-type: none">1. Rencontre avec la victime, son parent et le policier-éducateur2. Rencontre avec le suspect, son parent et le policier-éducateur3. Rencontre pour la fiche de réflexion avec le suspect4. Rencontre pour la fiche rétroactive d'intervention avec la victime

2. Les documents nécessaires à chaque étape

La trousse comprend de nombreux documents, mais il est toutefois facile de s'y retrouver :

1. Lorsqu'un étudiant est victime de cyberintimidation, vous lui remettez l'enveloppe de la trousse anti-troll ou vous le référez sur le site web www.latrouseanti-troll.com.
2. Lors de votre rencontre individuelle avec le suspect dans le volet de la sensibilisation, vous utilisez la fiche de réflexion (facultatif). Elle est disponible sur le site web www.latrouseanti-troll.com sous l'onglet *Documents destinés aux intervenants*.

The image shows three pages from the ANTI-TROLL kit. The first page is the 'Fiche de réflexion' (Reflection sheet), which includes an introduction and a section for notes. The second page is a checklist for the suspect, with sections for '1. Établir un lien de confiance', '2. Établir un lien de confiance', '3. Établir un lien de confiance', '4. Établir un lien de confiance', and '5. Établir un lien de confiance'. The third page is a checklist for the victim, with sections for '1. Établir un lien de confiance', '2. Établir un lien de confiance', '3. Établir un lien de confiance', '4. Établir un lien de confiance', and '5. Établir un lien de confiance'. Each page has a header with the ANTI-TROLL logo and a footer with a small icon.

3. Lors de votre rencontre individuelle avec la victime dans le volet de la sensibilisation, vous utilisez la fiche rétroactive de l'intervention (facultatif). Elle est disponible sur le site web www.latrouseanti-troll.com sous l'onglet *Documents destinés aux intervenants*.

The image shows two pages from the ANTI-TROLL kit. The first page is the 'Fiche rétroactive de l'intervention' (Retrospective intervention sheet), which includes an introduction and a section for notes. The second page is 'Un rappel des ressources disponibles' (A reminder of available resources), which lists various resources and includes the logo for 'TELE-JEUNES Jeunesse, J'écoute'.

3. Votre arbre décisionnel

Pour bien vous guider dans le processus décisionnel et mieux comprendre le déroulement de l'intervention pour le volet de sensibilisation, voici un arbre décisionnel :



4. Conclusion

Le guide de formation tire maintenant à sa fin. Il se pourrait que des questions demeurent après la lecture de ce document. Vous pouvez donc vous référer à la personne-ressource principale de votre école qui, au besoin, contactera le policier-éducateur.

Gardez toutefois en tête que le volet de sensibilisation de la trousse ressemblera beaucoup aux interventions que vous faites déjà en matière de cyberintimidation. Vous serez simplement accompagné d'un policier-éducateur pour le volet légal.

Maintenant, allons aider ensemble les victimes de cyberintimidation!

